

La Carte d'État-Major

Le concept de carte de base est repris au début du XIXe siècle par la carte d'État-Major, levée au 1/40 000^e et publiée au 1/80 000^e.

Le projet, élaboré en 1816, admet la coopération des administrations civiles (Forêts, Mines, Ponts et Chaussées), mais c'est la « main régénératrice » des militaires qui doit ordonner toute cette documentation, car « *il est du plus grand intérêt pour la sûreté d'un État de faire acquérir la connaissance de son propre sol par ceux mêmes appelés à le défendre* ».

La détermination de points d'altitude par des opérations de nivellement, la représentation du relief et celle du réseau secondaire, marquent les trois points principaux des progrès de cette carte véritablement topographique. Les levés sont achevés en 1866.

